



Les documents à préparer

Documents nécessaires

- ✓ Documents relatifs à l'état civil (carte d'identité des propriétaires)
- ✓ Documents relatifs au bien (titre de propriété, plan cadastral, plan du bien)
- ✓ Dossier de diagnostics techniques
- ✓ Dernier avis de taxe foncière
- ✓ Documents d'urbanisme et de servitudes (certificat d'urbanisme, statuts d'association syndicale...)
- ✓ Documents concernant les travaux sur les biens (permis de construire, attestation d'assurance décennale, dommage d'ouvrage, déclaration d'achèvement de travaux...).
- ✓ Documents concernant l'état locatif des biens (contrat de location, copie du congé bailleur ou du congé locataire).
- ✓ Documents concernant les biens en copropriété (règlement de copropriété, dernier appel de charges, budget prévisionnel, fonds travaux...).

Liste non exhaustive

Diagnostics techniques et attestations

- ✓ Les constats des risques d'exposition au plomb (logements construits avant 1949)
- ✓ Le diagnostic amiante (logements construits avant le 01/07/1997)
- ✓ L'état relatif à la présence de termites (selon les zones)
- ✓ L'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité (installation de + de 15 ans)
- ✓ L'Etat des Risques et Pollutions (ERP)
- ✓ Le diagnostic de performance énergétique
- ✓ L'information sur le risque de présence de mérules (selon les zones)
- ✓ Le diagnostic Métrage Loi CARREZ pour les biens en copropriété
- ✓ Assainissement non collectif (immeubles bâtis non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées)
- ✓ Information relative aux nuisances sonores (selon les zones).
- ✓ Audit énergétique (bâtiments d'habitation en monopropriété classés F et G du DPE) à compter d'avril 2023.

Pour les biens situés en Outre-Mer, consultez votre agence Orpi